

CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 18 DI DICEMBRE DI U 2025

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2025

Rapport n°27

Creazione di posti d'agenti censori per l'annu 2026

Création de postes d'agents recenseurs pour l'année 2026

Dans le cadre de la prochaine campagne de recensement de la population, qui se déroulera du 15 janvier au 21 février 2026, la commune est tenue de procéder à la nomination d'un ou plusieurs agents recenseurs. Ces agents seront chargés d'assurer la collecte des informations nécessaires auprès des administrés résidant sur la commune.

Le recensement de la population est une opération obligatoire organisée sous la responsabilité de l'INSEE et mise en œuvre par les communes.

Il permet d'ajuster les politiques publiques nationales et locales ; de déterminer la contribution de l'État aux budgets communaux ; d'actualiser les données démographiques, sociales et économiques.

La commune doit, à ce titre, disposer d'agents recenseurs formés et disponibles sur toute la durée de la collecte.

Le recrutement se fera sous la forme d'un contrat temporaire pour la durée de la campagne de recensement.

C'est pourquoi, il est proposé de créer 12 emplois d'agents recenseurs vacataires et de 6 contrôleurs à compter du 16 janvier 2025 et ce, pendant toute la durée du recensement de la population jusqu'au 21 février 2025.

Les agents seront rémunérés d'une part, selon un montant forfaitaire fixé à 1300 euros brut par agent pour la durée du recensement et d'autre part, une indemnité complémentaire de 360 euros brut sera versée à chaque agent en fonction de la qualité du service rendu pendant la période du recensement.

En outre un forfait de 150 euros pour leurs frais de déplacement leur sera attribué.

Les missions d'agents recenseurs et de contrôleurs seront également proposées aux agents municipaux. Celles-ci seront exercées en dehors de leur temps de travail sur la base du volontariat et rémunérées forfaitairement au moyen d'heures supplémentaires qui ne dépasseront pas le plafond mensuel réglementaire.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la création de ces emplois d'agents recenseurs.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois seront inscrits au budget 2026 de la commune, chapitre 012, compte 64131.

SYNTHESE

Per a campagna di ricensu 2026, a Cità crea 12 posti d'agenti ricensori è 6 posti di cuntrullori, ricrutati cù contratti tempurarii, cù una remunerazione furfettaria è indennità cumplementarie.